

Prévention du COVID dans les séjours J.A.D.O.R.

LES PREALABLES A L'ACCUEIL DES VACANCIERS

Pour garantir la sécurité des vacanciers en séjour, nous avons défini des « préalables aux séjours ». Nos séjours ne sont pas médicalisés et ne sont pas compatibles à une gestion quotidienne de personne malade de la COVID 19.

Ces préalables se rapportent à la prévention de la COVID 19 et s'ajoutent à nos conditions d'accueil.

Nous accueillons des personnes :



- N'ayant pas le coronavirus,
- N'ayant pas été testées positif au COVID 19, dans les 14 jours précédant le départ en séjour
=> dans le cas contraire : test négatif à fournir, effectué dans les 48 H à 72 H avant le départ
- N'ayant présenté aucun symptôme de la maladie, dans les 14 jours précédant le départ (fièvre, migraine, essoufflement, douleur musculaire, nez qui coule, perte du goût/odorat),
=> dans le cas contraire : test négatif à fournir, effectué dans les 48 H à 72 H avant le départ
- N'ayant pas été en contact avec un malade de la COVID, dans les 7 jours précédant le départ,
- N'ayant aucune objection médicale pour partir en séjour (surtout pour les personnes à risque de forme sévère de la maladie de la COVID 19),
- Pouvant être accueillies pendant leur séjour en cas de rapatriement pour cause de COVID,
- Ne refusant pas les gestes barrières, ni les protocoles sanitaires (quarantaine...)

Nous demandons que tous évènements liés à la COVID 19, intervenant dans les 14 jours avant le départ en séjour, nous soient signalés par écrit.

Si, pour des raisons liées au COVID, le programme des séjours s'avèrerait modifié afin d'assurer la sécurité des participants (quarantaine, test...), les visites non réalisées ne pourraient donner lieu à un remboursement.

De même, si un vacancier venait à être testé positivement dans les 7 jours qui suivent le retour du séjour, prévenez aussitôt l'association J.A.D.O.R. pour que celle-ci relaie cette information aux personnes ayant été en contact avec le vacancier.

Si une de ces conditions n'était pas respectée, le vacancier sortirait alors, de notre cadre d'accueil. Il ne pourrait donc pas être accueilli en séjour ou se verrait rapatrié.

Nous comptons sur la compréhension et le respect de ces éléments de prévention.

